



LE SCARABÉE JAPONAIS : UNE MENACE POUR LA VIGNE

➔ QUELS SONT LES DANGERS ?

Ce coléoptère originaire d'Asie a été détecté pour la première fois en Europe continentale, en 2014, dans le nord de l'Italie (Piémont et Lombardie). **Les foyers se sont étendus** au Tessin suisse en 2017, puis à l'Emilie-Romagne en 2020. Après avoir tenté d'éradiquer cet insecte sans succès, l'Italie et la Suisse sont passés à une stratégie d'enrayement qui consiste à tenter de contenir l'insecte dans les zones de présence. **Désormais, ce ravageur est susceptible de coloniser le vignoble français !**



Crédit photo : Bosio G., Servizio Fitosanitario Piemonte

Du fait de sa nuisibilité importante pour les plantes hôtes et des impacts économiques potentiels, le scarabée japonais est classé comme **organisme de quarantaine prioritaire** au sein de l'Union européenne.

A L'ETAT ADULTE (juin à septembre) : **le scarabée japonais s'attaque à la vigne**, ainsi qu'à de nombreuses autres espèces végétales : maïs, soja, noyer, pommier, poirier, prunier, pêcher et petits fruits (framboisier, fraisier), rosier, arbres (platane, marronnier, peuplier, tilleul, bouleau, érable, saule, orme).

AU STADE LARVAIRE : il infeste essentiellement les racines des graminées (ray-grass, fétuques, pâturin, ...).

La surveillance des vignes est primordiale. Les dégâts et les insectes sont facilement reconnaissables.

→ COMMENT RECONNAÎTRE LES SYMPTÔMES SUR LA VIGNE ?

Au stade adulte, les scarabées japonais colonisent les parties aériennes des végétaux et dévorent les tissus, entre les nervures foliaires, ne laissant qu'un **squelette de feuille à l'aspect de dentelle**.



Sur la vigne, cela conduit à un **dessèchement du feuillage** et une **défoliation**. Ces dégâts sont **surtout visibles à partir de juillet**.



Les adultes présentent un comportement grégaire en se **regroupant sur la même plante pour s'alimenter**. Ainsi, certaines plantes peuvent être complètement défoliées, tandis que leurs voisines sont pratiquement indemnes. En Italie, ce sont **parfois plusieurs centaines de scarabées adultes qui sont observés par pied de vigne**.



→ QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA VIGNE ?

Les ceps peuvent être fortement défoliés, ce qui occasionne une sous-maturité marquée sur la récolte et des défauts de mise en réserve dans les bois. Les conséquences peuvent être plus graves pour les jeunes plants ou dans le cas d'attaques répétées sur plusieurs millésimes consécutifs.

Popillia japonica est un insecte d'environ 1 cm de long. Sa tête et son thorax sont vert métallique, ses élytres brun cuivre. Il se distingue des autres espèces de hannetons par la **présence de touffes de soies blanches** sur le pourtour de l'abdomen et sur la face dorsale du dernier segment abdominal.



→ COMMENT CE RAVAGEUR POURRAIT-IL ÊTRE INTRODUIT EN FRANCE ?

Popillia japonica est un **insecte invasif** doté d'une importante capacité d'adaptation à de nouveaux milieux. Il est capable de se développer sur de nombreuses espèces végétales et de **progresser ainsi rapidement sur un territoire**. Il est indispensable de renforcer la vigilance sur les points suivants :



STADE ADULTE

- > Environnement des vignes, notamment si irrigation : champs de maïs ou de soja, vergers, pépinières, jardinerie, jardins et espaces verts, haies, bosquets, lisières de bois et forêts...
- > Lots de végétaux emballés ou conditionnés en cartons, boxes... Dans les échanges internationaux, des adultes de *P. japonica* ont déjà été interceptés sur des plants et produits agricoles, dans les emballages et dans les bateaux ou avions !
- > Voies de circulation : autoroutes (accotements, aires de service et de repos), abords des routes, des gares routières, des aéroports, des centres logistiques qui importent des fruits et végétaux.



STADE LARVAIRE

- > Plants de vigne en pots importés de zones infestées : les larves peuvent être transportées dans la terre entourant les racines des végétaux destinés à une remise en culture ou à la plantation.
- > Environnement des vignes, notamment si irrigation : prairies et gazons, champs de maïs ou de soja, vergers, pépinières, jardinerie, jardins et espaces verts, haies, bosquets, lisières de bois et forêts...

→ QUE FAUT-IL VÉRIFIER SUR VOTRE EXPLOITATION ?

- > Présence du passeport phytosanitaire sur le matériel végétal entrant dans l'exploitation.
- > Absence de symptômes sur les végétaux et absence de l'insecte *P. japonica* dans les lots de végétaux importés destinés à la plantation ou la complantation.

COMMENT ALERTER EFFICACEMENT ?

Chaque intervention dans les vignes est une occasion de **repérer** :

- > **les insectes adultes** (quelques individus à plus d'une centaine par cep), dès la fin mai
- > d'éventuels **symptômes sur le feuillage** (feuilles réduites aux nervures, voire défoliation) à partir de juin

En cas de découverte ou même de simple suspicion, **prenez contact sans délai** avec l'un des organismes suivants :

- **SRAL** (Service régional de l'alimentation de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt)
- **FREDON** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) ou FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles)
- **Chambre d'Agriculture** : techniciens du service viticole
- **Techniciens** des caves coopératives et prestataires de conseil agronomique.

Seule la mobilisation des observateurs (professionnels et techniciens) peut conduire à la mise en place rapide des mesures d'urgence appropriées qui sont la clef d'une éradication efficace.

Soyez acteurs de la surveillance du scarabée japonais et aidez à limiter son extension aux vignobles français en observant vos parcelles et en signalant sans délai toute présence de dégâts ou de l'insecte !

Sources d'informations complémentaires :

- [la note nationale Popillia japonica](#)
- [la fiche de reconnaissance SORE](#)
- [la fiche de reconnaissance de l'ANSES](#)
- [la plateforme d'épidémiologie-surveillance en santé végétale](#)
- [la page dédiée du site de l'OEPP](#)



Auteurs :

Jacques GROSMAN (DGAI), Jérôme JULLIEN (DGAI), Raphaëlle MOUTTET (ANSES), François-Michel BERNARD (IFV)